

MusicStation veut révolutionner la musique sur mobile

Le téléchargement de contenus payants sur mobile est pénalisé par une politique de tarification à l'acte qui refroidit les consommateurs. Pour autant, le concept du forfait illimité commence à faire son chemin chez les opérateurs.

Dans le domaine de la musique, si les sonneries se vendent comme des petits pains, la vente de morceaux originaux reste encore marginale (environ 20% du marché). Le britannique Omnifone devrait changer la donne avec 'MusicStation', un service de téléchargement forfaitisé.

L'offre suscite un certain attrait. Pour 2,99 euros par semaine, le mobinaute aura accès à tous les morceaux du catalogue depuis son téléphone mobile. Les fichiers sont encodés au format eAAC avec DRM (verrous technique pour empêcher untransfert). Mais 3,99 euros la semaine, il sera possible de transférer les titres téléchargés sur un ordinateur, PC ou Mac ! La connection au service se fera avec Java ou Symbian (combinés Edge ou 3G) via un petit logiciel...

Le gros atout de MusicStation réside dans son catalogue. Omnifone a en effet signé avec les principales Majors du disque (Universal, EMI, Sony et Warner).

Le service sera disponible chez 30 opérateurs à travers le monde, soit une cible potentielle de 100 millions d'abonnés. Il sera commercialisé en France mais l'opérateur demeure encore inconnu.

MusicStation pourrait être une arme de destruction massive contre l'iPhone d'Apple qui inclut un accès au service de musique en ligne iTunes. Mais aussi contre les services des opérateurs qui ne disposeront pas de cette offre.

En France, c'est SFR qui a pris les devants pour dynamiser le marché en réduisant le prix unitaire des morceaux téléchargés. Il a été divisé par deux à 0,99 euros. « SFR totalise actuellement (fin 2006, ndlr) **300.000** téléchargements de titres par mois et ambitionne de porter ce chiffre à plus **d'un million** de titres par mois en 2007, grâce notamment à cette baisse de prix très significative. SFR aspire à confirmer sa position d'opérateur de référence sur la musique numérique en France », expliquait en octobre dernier l'opérateur. Ce tarif a ensuite été appliqué par Orange.